



**Suite aux importantes réformes engagées au sein des douanes togolaises**

**LE MOIS D'AOUT BAT LE RECORD DE PLUS DE 16 MILLIARDS DE F CFA DE RECETTE** P 5

**LE TOGO QUI SE REVEILLE  
LE TOGO QUI DORT ENCORE**



# TR TOGOREVEIL

*Le pari d'une actualité qui réveille*

## Affaire de Tentative d'Atteinte à la Sûreté de l'Etat



**LE GRAND  
ROLE QU'ON  
ATTRIBUE  
AUX  
AMERICAINS**

**LE DELIBERE ATTENDU DEMAIN A 10 HEURES...  
RETOUR SUR UN JUGEMENT AUX  
MULTIPLES REVELATIONS** P 3

■ **LE RETOUR COMPLIQUE DE L'ANC AU CPDC** P 2

■ **Françafrique LA BOMBE À FRAGMENTATION DE BOURGI** P 7

■ **LA PHASE DES AUDIENCES À LA CVJR DÉBALLAGE ET VÉRITÉS ACCABLANTES ... LE PASSAGE OBLIGÉ VERS LA RÉCONCILIATION** P 6

Les résultats de la contre expertise sur le « Riz Julie Beguedou » sont tombés  
**LE RIZ EST BON! BON APPETIT!** P 4

TR 035 du 14 sept. 2011



Prix: 250 FCFA / Etranger 1€



**De sources sûres****Jean Pierre Fabre regrette son refus de participation aux travaux préparatoires****LE RETOUR COMPLIQUE DE L'ANC AU CPDC**

Par communiqué du 18 Août 2011, l'Alliance Nationale pour le Changement (ANC) avait posé des préalables, pour sa participation aux travaux du nouveau Cadre Permanent de Dialogue et de Concertation (CPDC), rénové. C'est ainsi qu'à la réunion préparatoire et de prise de contact avec le Premier Ministre, le parti des dissidents de l'UFC qui est né après la mise sur pied du CPDC initial, a cru devoir boycotter le rendez-vous. Depuis lors le Président du parti s'inquiète suite aux multiples remarques et rappel à l'ordre qui lui viennent aussi bien de la majorité de la classe politique que de quelques partisans et soutiens extérieur qui disent ne plus comprendre la position de Jean Pierre Fabre et ses coéquipiers de l'ANC qui sont en marge du processus de dialogue renouvelé dans un cadre qui veut se donner réellement les moyens de son fonctionnement et de son efficacité.

Des sujets d'importance qui intéressent aussi et surtout l'ANC seront débattus et des solutions envisagées. Comme un ours polaire, l'ANC observera de loin la prise des décisions auxquelles elle sera soumise. Dans les milieux proche du parti orange, on consent pour reconnaître que le refus de participer cette fois ci a été hâtive et on compte bien faire un come back imminent en se servant de la perche qu'une puissance amie voudrait à l'occasion tendre à Jean Pierre Fabre et compagnie qui n'attende que cette intermédiation pour rentrer dans le nouveau cadre. Comme quoi, ce n'est pas à tous les coups qu'on fait le dur, car malgré toute la bonne volonté du pouvoir, ce retour pourra bien se compliquer au cas où, cette puissance amie traînait dans l'entremise qu'elle annonce pour bientôt.

Patrick NIMA

**LE TOGO QUI SE REVEILLE****ME DJOVI GALLY, UN AVOCAT DE LA DÉFENSE LARGEMENT AU DESSUS DE LA MÊLÉE**

Le procès finissant de la tentative d'atteinte à la sûreté de l'Etat outre son lot de révélations tous azimuts sur les faits reprochés aux inculpés, aura également permis de découvrir et de juger ces hommes en toge, qui d'habitude font assez parler d'eux aux audiences ou à travers les différentes tribunes que leur offrent les Organisations de défense des droits de l'homme, partis politiques et autres associations auxquelles ils appartiennent. Au-delà de la mise en scène et du spectacle, il est clairement apparu que plusieurs avocats de la défense des prévenus sont passés à côté de la plaque dans leurs plaidoiries et un peu avant dans les interrogatoires. Beaucoup d'impréparation et d'improvisation ont négativement marqué la collaboration entre les prévenus et leurs conseils, qui en désespoir de cause, ont dévié le procès pour le présenter beaucoup plus comme celui de l'ANR. Pour échapper aux propres révélations de certains de leurs clients, les conseils se sont mélangés plus d'une fois les pédales. Un



seul a su trouver la voie du bon sens et du professionnalisme, le doyen des avocats togolais de la défense, Me Djovi GALLY. Et comprend mieux comment à lui tout seul, il a su jadis mettre en déroute les imminents juristes de l'ANC dans la fameuse affaire qui les opposait à leur mentor de l'UFC.

**L'ARRESTATION DES ASSASSINS DE GASTON VIDADA**

Ils sont désormais au gnouf, les criminels qui ont écourté la vie de l'homme politique et Président de l'Union des Forces de l'Avenir. Les auteurs de l'assassinat de Gaston Vidada et de plusieurs autres meurtres au Togo ont été arrêtés et présentés le lundi dernier à la presse. Il nous souvient que le 26 mai dernier, Gaston Vidada a été retrouvé mort à

son domicile, le corps criblé de balles. Une nouvelle qui augmentera la peur dans le quartier Adidogomé, près de la frontière Togo-Ghana où vit le président de l'UFA et plusieurs langues fourchues avaient accusé le régime de crime politique sur la personne de l'ex dissident de OBUTS. Après plus de quatre mois d'investigations, la Gendarmerie

Nationale du Togo a mis la main sur un réseau de gangs dirigé par un Nigérian spécialisé dans le cambriolage des maisons. L'arrestation des assassins a pu avoir lieu grâce à l'excellente collaboration entre la police togolaise et celle du Ghana.

**LES JOURNALISTES DES ORGANES PRIVÉS AU TOGO SE CONSTITUENT EN SYNDICAT**

Les Journalistes des organes de presses privés du Togo commencent par prendre conscience de leurs conditions de vie qui ne cessent de se dégrader de jour en jour. Malgré leur dévouement et leur détermination à accomplir leur mission, celle d'apporter l'information aux

populations dans les règles de l'art, aucun espoir ne pointe à l'horizon quant à l'amélioration de leur situation de travailleurs misérables puisque ne pouvant pas vivre de leur travail. Vivement préoccupés par cet état de chose, ils ont décidé de se regrouper et d'unifier leur combat pour corriger le tir.

Ainsi, sont-ils réunis le 27 août dernier pour mettre sur pied un syndicat qui peut défendre au mieux leurs intérêts pour que leurs conditions de vie très précaires connaissent une amélioration pour leur permettre de jouir pleinement

des privilèges de ce métier très noble qui se banalise par ici. Ils ont alors créé le Syndicat national des Journalistes Indépendants du Togo (SYNJIT) dirigé par le confrère Maxime Domégni. Le SYNJIT se charge donc de promouvoir et de défendre leurs intérêts moraux, matériels et professionnels, en vue d'une amélioration des conditions de vie et de travail du journaliste togolais du privé. C'est donc un creuset de réflexion entre journalistes employés des médias privés installés sur toute l'étendue du territoire national.

**LES FEMMES PARLEMENTAIRES DU TOGO ONT LEUR CAUCUS**

Le Caucus des femmes parlementaires du Togo a été lancé ce mardi 13 septembre et va contribuer à booster la participation des femmes togolaises aux actions politiques. C'est la Ministre de la Promotion de la femme, Henriette Amedjogbé-Kouevi qui a procédé au lancement en présence d'autres membres du gouvernement, des organisations de la société civile, des partis politiques et des organismes internationaux. Pour Mme Djobo Ouro-

Bang'na Nassara, 2ème Vice Présidente de l'Assemblée Nationale et Présidente du Caucus naissant, il faut surmonter les pesanteurs socioculturelles persistantes qui freinent l'émancipation de la femme. Le Caucus va donc encourager la mobilisation citoyenne des femmes et stimuler un vivier des femmes leaders qui de par leur dynamisme et leurs idées, pourront contribuer de façon substantielle à consolider le développement du Togo.

**LA RÉOUVERTURE DE DEUX DES QUATRE RADIOS FERMÉES**

Elles sont au total quatre stations de radiodiffusion à avoir été fermées par l'Autorité de Réglementation des Postes et Communication (ART&P). Ce sont la Radio X-Solaire, la Radio Metropolys, Carré Jeune et la

Radio Providence. Il est reproché à ces radios de ne respectaient pas les normes requises dans la réglementation en vigueur dans notre pays. Mais depuis peu, deux d'entre elles viennent de reprendre

service après plusieurs mois d'interruption. Ces deux stations rouvertes sont Radio Metropolys et Radio Carré Jeune. Une réouverture à saluer.

Retrouvez votre journal et plus d'info sur le site : [www.togoreveil.info](http://www.togoreveil.info)

Récépissé N° 0353/24/09/08/HAAC du 24 septembre 2008

**DIRECTEUR DE PUBLICATION**  
Germain POULI  
**COMITÉ DE RÉDACTION**  
Fabrice P.  
Patrick NIMA  
Pégy  
Didier ASSOGBA  
**SERVICE COMMERCIAL ET PUBLICITÉ**  
Aïssata TOURE  
**SECRETARIAT**  
Carole AGHEY  
Rose NYUIADZI  
**INFOGRAPHIE**

**AHIABLE Raphaël**  
**CARICATURE**  
DODZI  
**DISTRIBUTION ET ABONNEMENT**  
Tel: 236.18.56  
**ADRESSE**  
585, Avenue du Grand Séminaire  
Hédzranawoé face Ets VINS  
D'ITALIE  
Tél. : 261.12.19 /236.18.56  
902.76.54  
E-mail : togoreveil@togoreveil.info  
**TIRAGE**  
4000 Exemplaires  
**IMPRIMERIE**

## LE TOGO QUI DORT ENCORE

**CES TOGOLAIS QUI VEULENT SE CONVAINCRE QUE LEURS COMPATRIOTES NE CROIENT PAS A LA CVJR**



Alors que plusieurs signaux montrent que le processus de la justice transitionnelle au Togo a atteint des performances satisfaisantes depuis la phase des audiences qui ont drainé plus de 20 000 compatriotes aux portes de la commission dirigée par l'Archevêque Barrigah, jusqu'à celles des audiences qui vont traverser les villes du Togo pour faire la lumière sur un passé douloureux que le pays veut exorciser pour atteindre progressivement la réconciliation et surtout éviter que de telles tristes évènements ne nous rattrapent encore ; il y a encore des togolais qui s'enlisent désespérante banalisation de la phase des audiences. Les troublantes révélations lors des audiences publiques ou in caméra ont porté sur des évènements que l'histoire politique du Togo nous renvoie à l'occasion de cette phase la plus visible du processus enclenché depuis deux ans par la CVJR. L'attaque de la primature en octobre 1991 en pleine transition démocratique, la mort du Vice Président Antoine MEATCHI, les tueries de la lagune de Bè, l'assassinat du Président Sylvanus Olympio, les exactions des Ablodé Soja, sont entre autres des périodes déjà parcourues avec des témoignages qui relance totalement le débats en vue de la manifestation de la vérité. Tan, t'pis pour les borgnes, l'histoire s'écrira sans eux.

## NOS COMPATRIOTES QUI NE MANGENT PAS LES ROUTES



A peine commençait la réception des principaux chantiers ouverts dans le cadre de la politique des grands travaux de réhabilitation des infrastructures routières, que des voix s'élèvent déjà pour dire que le plus urgent n'était pas la réhabilitation des infrastructures routière et des pistes rurales. Ces togolais que le feu Président, s'il était encore vivant qualifierait de « togolais entièrement à part », argumentent aujourd'hui en criant à qui veut les entendre qu'on ne mange pas les routes. C'est vrai que les routes n'ont jamais été un plat culinaire, nulle part au monde. Ils auraient pu être tout simplement plus intelligent en ne nous le rappelons pas. Du moins l'honnêteté le leur imposait car, ils savent bien qu'ils ne représentent personne dans cette vision saugrenue qu'ils ont du développement.

## CES TOGOLAIS QUI NE RETIENNENT PAS LEURS URINES

Il est de plus en plus fréquent de voir certains individus qui n'hésitent pas faire leurs besoins partout ils se trouvent. Il n'est surtout pas rare de voir des togolais, homme et femme confondus, se mettre à l'aise en pleine ville, sur les chantiers ou sur des routes largement

empruntées. La plage de Lomé, le carrefour de Deckon et plusieurs autres endroits de notre capitale sont vite empestés par la sulfurique et nauséabonde odeur des urines. La protection de l'environnement et l'hygiène, moi connais pas !

## Procès de Tentative d'Atteinte à la Sûreté de l'Etat LE DELIBERE ATTENDU DEMAIN A 10 HEURES... RETOUR SUR UN JUGEMENT AUX MULTIPLES REVELATIONS

Ouvert le mardi 06 septembre 2011, malgré une nouvelle tentative de demande de report par les avocats de la défense, le procès le plus attendu de ces deux dernières années a vu ses principales phases de comparution des inculpés, d'auditions des témoins, du réquisitoire et des plaidoiries des avocats des diverses parties au jugement, s'étaler sur cinq jour avec l'interruption du week-end et la suite des plaidoiries, notamment celles de la défense.

Aux milieux des divers actes de tortures avérés ou supposés, des allégations de règlements de compte dans les sphères familiales ou professionnelles et bien évidemment des problèmes d'héritage familial, il est apparu que différents faits et énigmes directement liés au procès ont permis de faire reculer de nombreuses zones d'ombre notamment sur la réalité d'un complot et les éléments de preuves qui la confortent. Les aveux non équivoques du sieur Kpatcha Gnassingbé, présumé cerveau de cette affaire, suivi du pardon qu'il implore envers son frère président et de certains prévenus dont il déclare être à l'origine de la présence dans la box des accusés, ont été les moments les plus inattendus de ce feuilleton de Pâques 2009, dont les séquelles sur la famille Gnassingbé et la vie publique togolaise sont loin d'être assez clairement évalués.

Le procès dit de la honte, du fait des contingences familiales qui ont vite



fait de s'inviter dans ce dossier, aurait eu le mérite de situer chacun selon la sympathie qu'il nourrit envers l'un ou l'autre camp des protagonistes dans cette affaire, de se faire une idée plus précise sur le projet lui-même qui s'est définitivement éloigné de la fiction que plusieurs décriaient jadis. « Le dossier n'était pas vide » comme certains le pensaient jusqu'à la veille de ce jugement historique qui a vu défiler à la barre des hommes et des personnalités peu habitués à ce genre d'exercice devant les cours. Les gens n'y croyaient pas trop, mais vérité oblige, tous ces officiers généraux et supérieurs ont comparu pour apporter leur part de témoignages à la manifestation finale de la vérité.

Demain jeudi, 15 septembre 2011 à 10 heures, sauf cas de force majeure imprévisible, les juges de la Chambre judiciaire de la Cour Suprême rendront justice en tenant compte du réquisitoire de l'Avocat général

qui n'a pas hésité à réclamer la réclusion à perpétuité de huit inculpés, la condamnation pour douze mois de l'un d'entre eux et surtout la relaxe des 24 autres dont il juge les charges insuffisantes pour leur condamnation. Mais aussi tiendront-ils compte, ces hauts magistrats des plaidoiries des onze avocats togolais et français de la défense pour garantir un procès équitable comme annoncé depuis le début.

Demain sera un grand jour pour notre pas quelque soit la sentence. Détracteurs ou partisans des acteurs à ce procès auront toujours mots à dire pour colorier notre justice aux pigments de l'équité ou de l'injustice. Seules certitudes que la mémoire et le bon sens retiendront, ce sont les faits avérés qui restent têtus malgré les inimitiés et la manipulation évoquées.

Germain POULI

## LE GRAND ROLE QU'ON ATTRIBUE AUX AMERICAINS

Certains africains et particulièrement, nos compatriotes togolais n'en finissent pas avec l'irresponsable conception et la très malhonnête explication, qu'ils s'entêtent toujours à apporter aux vils comportements desquels résultent assez souvent des dysfonctionnements et malheurs que subissent régulièrement nos républiques. Nos crises les plus ouvertes sont vite attribuées à l'invisible et omniprésente main obscure du blanc. C'est ainsi que dans l'affaire de tentative d'atteinte à la sûreté de l'Etat, dont le dénuement sera sans doute connu demain, on revendique une orchestration de l'Ambassade des USA au Togo pour espérer mieux disculper les inculpés, même ceux qui librement sont passés aux aveux. L'idée est bien entrain d'être fortement distillée que les américains par l'intermédiaire d'un togolais dénommé BAWA Zakaria, ont réussi à faire germer l'idée de coup d'Etat dans la tête du député Kpatcha Gnassingbé, le seul dans ce procès qui a jusqu'ici distribué les cartes du degré d'implication des différents inculpés.

On se rappelle encore en juin dernier que des journaux togolais avaient également tenté d'attribuer la paternité du discours hautement inflammable de l'Ambassadeur Patricia HAWKINS au même BAWA Zack. Cette fois-ci, on appuie les allégations de manipulations américaines avec les récentes publications de Wikileaks qui ont révélé que Kpatcha Gnassingbé avait été interpellé par la gendarmerie togolaise au poste de Contrôle d'Accès (CAC), donc à l'intérieur de l'Ambassade des USA, dont la représentante avait



déclaré que son pays observait les lois du Togo et qu'il se doit de se conformer aux termes du mandat d'arrêt. C'est tout simplement ainsi qu'on compte imputer aussi facilement au rôle de première importance aux Etats-Unis dans ce procès. Cette fois au moins la France a été épargnée.

Les pauvres togolais seront abreuvés de toutes sortes d'incongruités, rien que pour l'éloigner des vrais tenants et aboutissants de cette affaire qui a quitté le cercle familiale il y a deux ans pour se transporter à la justice. Le Togo pourra t-il jugé ses fils sans recourir à la recette la plus vieille de l'Afrique post coloniale, celle qui accuse le blanc pour donner bonne conscience au noir et le dédouaner totalement.

La Rédaction.

## Votre Nouvelle Rubrique

# Lumière juridique sur l'actualité

## Que reste-il de : « Immunités parlementaires de Kpatcha GNASSINGBE » ?

On groupe sous ce titre certaines règles qui assurent aux parlementaires une protection contre les actions judiciaires que pourraient tenter contre eux soit le Gouvernement soit les particuliers. Ce ne sont pas des faveurs personnelles établies dans l'intérêt des parlementaires, mais des règles constitutionnelles d'intérêt public qui tendent à garantir l'indépendance des parlementaires et le libre fonctionnement des assemblées. La constitution togolaise édicte dans son article 53 les deux immunités traditionnelles : l'irresponsabilité et l'inviolabilité. Ces immunités couvrent les membres du parlement c'est-à-dire les députés à l'Assemblée nationale en l'occurrence Kpatcha GNASSINGBE dans le cas de complot contre la sûreté de l'Etat.

L'irresponsabilité parlementaire est consacrée par l'alinéa 2 de l'article 53 de la constitution en ces termes : « Aucun député ne peut être poursuivi, recherché, arrêté, détenu ou jugé à l'occasion des opinions ou des votes émis par lui dans l'exercice de ses fonctions, même après l'expiration de son mandat ». L'irresponsabilité couvre tous les actes de la fonction parlementaire: discours, votes, propositions de lois, questions, etc. Cette immunité tend à permettre l'expression la plus libre de la volonté nationale au sein du parlement. Le parlementaire qui commet des délits ou quasi-délit de droit commun peut être poursuivi en responsabilité civile. Il en est ainsi du député qui profite de son mandat pour provoquer ou entretenir une grève par des menaces ou manœuvres frauduleuses. Comme l'irresponsabilité, l'inviolabilité parlementaire tend à assurer l'indépendance des parlementaires. Elle s'en distingue car elle ne fait pas échapper le membre du parlement fautif à la conséquence de ses actes, mais tend simplement à différer l'arrestation et la poursuite afin d'empêcher que le Gouvernement, maître de l'action publique, ne puisse faire pression sur les parlementaires en les faisant incarcérer ou en les menaçant de poursuites. L'inviolabilité parlementaire est consacrée par les alinéas 3 et 4 de l'article 53 de notre constitution qui disposent : « sauf le cas de flagrant délit, les députés ne peuvent être arrêtés ni poursuivis pour crime et délit qu'après la levée par l'Assemblée nationale de leur immunité parlementaire. Toute procédure de flagrant délit engagée contre un député est portée sans délai à la connaissance du bureau de l'Assemblée nationale. Un député ne peut, hors session être arrêté sans l'autorisation du bureau de l'Assemblée nationale. La détention ou la poursuite d'un député est suspendue si l'Assemblée nationale le requiert ». Si le parlementaire omet de se prévaloir de son immunité, le juge doit l'invoquer d'office. Le magistrat qui méconnaît la règle de l'inviolabilité parlementaire serait coupable de forfaiture. Mais dans la pratique, cette sanction n'est pas utilisée. L'inviolabilité est purement personnelle, elle ne couvre ni le domicile, ni les lieux de travail des élus. La justice peut y faire des perquisitions et y opérer des saisies si elle le juge nécessaire. L'inviolabilité ne concerne que les actes qui ne rendent pas dans l'exercice de la fonction parlementaire ; les actes de fonction étant couverts par l'irresponsabilité. Le régime de l'inviolabilité parlementaire pendant les sessions assure à ses bénéficiaires la protection la plus large. Il n'y a pas à distinguer entre les sessions ordinaires et les sessions extraordinaires. Si la session est suspendue ou interrompue, le parlementaire ne peut pour autant être librement poursuivi.

Ainsi en dehors des sessions l'inviolabilité na plus qu'une portée réduite. Dans l'affaire de tentative d'attentat contre la sûreté de l'Etat, l'inviolabilité parlementaire ne protège plus Kpatcha GNASSINGBE contre les poursuites mais seulement contre son arrestation. En principe les arrestations ne sont possibles qu'avec l'autorisation du bureau de l'Assemblée nationale (constitution, art 53, al 4). Mais trois exceptions sont prévues qui dispensent de recueillir cette autorisation : le cas de flagrant délit, le cas des poursuites autorisées par l'Assemblée, le cas de condamnation définitive.

La procédure contre Kpatcha est celle du flagrant délit, pendant les sessions comme hors des sessions, son inviolabilité parlementaire cesse. La procédure du flagrant délit permet tant la poursuite que l'arrestation du parlementaire sans autorisation de l'Assemblée à moins qu'un vote de l'Assemblée informée par le Gouvernement ne requière la suspension de la détention ou des poursuites.

Alors qu'appelle-t-on flagrant délit ?

Réponse dans la prochaine parution.

Envoyez vos questions sur l'adresse [davonhenri@hotmail.fr](mailto:davonhenri@hotmail.fr)

## Les résultats de la contre expertise sur le « Riz Julie Beguedou » sont tombés LE RIZ EST BON! BON APPETIT!

Le 30 Août 2011, à la demande de la Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH) et sur initiative de l'Association Togolaise des Consommateurs (ATC), l'Institut Togolais de Recherche Agronomique (ITRA) a, à travers son laboratoire d'analyse effectué huit (08) prélèvements du « riz supposé hautement toxique » importé par la société Elizée COTRANE dans deux (02) magasins de la zone portuaire (Magasin C et Magasin EMATO)

Le riz incriminé, on se rappelle, avait été traité par fumigation à l'aide de Phosphore d'Aluminium appelé Fumitoxin, qui est selon les spécialistes de l'ITRA, un produit de lutte contre les ravageurs des produits alimentaires autorisé à travers le monde.

Les huit (08) échantillons de composites ainsi prélevés ont été broyés, homogénéisés et traités selon la Norme NF EN 140852 « Produits Alimentaires-Dosage des éléments traces » afin de quantifier l'aluminium.

Selon le Docteur Comlan Atsu AGBOBLI, Directeur Général de l'ITRA « Les résultats montrent qu'aucun des huit échantillons ne



présente des traces d'aluminium supérieures à la norme de 8,5 mg/j et par personne fixée par le Comité mixte FAO/OMS d'Experts des Additifs Alimentaires. » et de conclure de manière formelle « Eu égard aux résultats sus présentés, le riz analysé ne présente pas de danger pour la consommation. »

Cette contre expertise sollicitée par l'ATC, dans sa mission protectrice des consommateurs vient ainsi mettre un terme aux diverses dénonciations dont ce riz a fait l'objet notamment par une certaine presse qui s'en était d'ailleurs pris au premier contrôle effectué lors du déchargement de la marchandise au Port Autonome

de Lomé. La sortie médiatique rassurant de la Directrice Générale de la société importatrice ainsi que le communiqué du ministre tendant à rétablir la non toxicité du riz importé, n'avaient pas totalement convaincu l'ATC qui avait immédiatement invité le ministère du commerce à ne pas autoriser la mise sur le marché du riz suspecté, avant la contre expertise qui vient ainsi de se boucler. Le « Riz Julie Béguédou » comme on l'a nommé depuis peu est donc le bienvenu lors de vos repas et festins. Bon appétit à tous donc.

PATRICK NIMA

## Assurance Maladie pour les travailleurs du secteur public UNE REALITE QUI RELANCE LE TOGO



Désormais le fonctionnaire togolais ne s'inquiètera plus quant à ce qui concerne ses soins dans les hôpitaux en cas d'ennuis sanitaires. Le projet d'assurance maladie pour les travailleurs du secteur public togolais est désormais une réalité avec l'inauguration du siège de la structure qui va s'en occuper. Cette structure, c'est l'Institut National d'Assurance Maladie (INAM) qui est lancé le 5 septembre dernier.

C'est le Premier Ministre Gilbert Fossoun Hounbo en personne qui a procédé à son lancement en présence de plusieurs membres de son gouvernement notamment le Ministre du Travail et de la Sécurité Sociale, Nicoué Broohm. Le lancement de l'INAM marque donc une phase décisive du projet d'assurance maladie qui s'inscrit dans le cadre du Programme pays de promotion du travail décent au Togo par le gouvernement ; ceci pour d'optimiser des performances dans le domaine du travail des agents de l'administration publique et des retraités au Togo. L'assurance maladie rentre dans le cadre de la protection sociale dans la dynamique de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale au togo. « L'enquête a montré que dès que le montant des soins de santé atteint 5000 FCFA, 34,6% des ménages déclarent avoir des difficultés à supporter le coût. De

nombreux agents de l'Etat se soignent à crédit où doivent vendre leurs biens pour payer les soins de santé, basculant ainsi dans la pauvreté chaque fois que survient le risque maladie », a déclaré le Ministre Nicoué Broohm.

Le projet prend en compte non seulement les agents de l'Etat mais s'étend à leurs familles. Pour bénéficier des avantages de ce projet, l'agent public doit cotiser 7% de son salaire de base. Cette cotisation sera répartie entre l'Etat et les autres agents et chaque partie doit percevoir 3,5%. Pour les agents à la retraite, elle est fixée à 3,5% de la pension principale. La prise en charge concerne les produits pharmaceutiques à raison de 80% et les autres soins à 100% dont l'accouchement. L'hospitalisation est pour sa part prise en charge à 90%. La prise en charge des enfants de moins de 5 ans ainsi que les césariennes est totale. Six personnes par famille vont bénéficier de cette assurance maladie dont s'occupe désormais l'Institut National de l'Assurance Maladie. C'est l'INAM qui va procéder à la signature des conventions avec des structures sanitaire tant publiques que privées. Le choix est laissé à chaque agent entre ces deux types de structures hospitalières.

Pour le Premier ministre Gilbert Hounbo qui a inauguré l'Institut, le projet assurance maladie va contribuer à une amélioration des soins de santé qui étaient difficile à payer. « Le système d'assurance maladie est une source d'amélioration des soins de santé mais aussi un facteur incontournable de productivité. Les bases de cette couverture concernent pour les premiers mois, 400.000 agents publics ainsi que les membres de leurs familles.

Dans le court terme, en effet cette assurance sera étendue au secteur privé et parapublic et à moyen terme au secteur agricole et à l'économie informelle » a-t-il précisé. L'assurance maladie est désormais une réalité au Togo et nous espérons qu'elle va amoindrir les dépenses des agents publics.

Dias MISSOKO

## Suite aux importantes réformes engagées au sein des douanes togolaises

# LE MOIS D'AOUT BAT LE RECORD DE PLUS DE 16 MILLIARDS DE F CFA DE RECETTE



Depuis 2006, le secteur douanier togolais connaît une profonde réforme courageusement entamée par l'administration paramilitaire avec à sa tête le Directeur Général Marc Dèdèriwè Abla-Bidamon. Conscient de l'augmentation des fraudes et de nouvelles stratégies adoptées par les auteurs de ces actes nuisibles à l'économie nationale, l'administration des douanes togolaises a décidé d'adapter les techniques de contrôle douanier aux exigences de l'heure comme le font les administrations sœurs des autres pays. La conformité au nouvel environnement mondial, est donc marquée par une utilisation plus accrue des techniques de l'information et de la communication. Ces réformes ont commencé par porter des fruits bénéfiques à l'économie togolaise. A titre d'exemple, les recettes douanières du Togo ont atteint le record de 16 milliards pour le seul mois d'Août 2011. C'est ainsi que diverses réformes ont été engagées et qui commencent à adapter les différentes structures de la Douanes togolaises pour un meilleur accomplissement de sa mission en vue d'augmenter les recettes douanières. L'administration des douanes togolaises qui regroupe la Direction générale composée de directions centrales, des Directions Régionales et des Services Extérieurs a pour mission essentielle d'assurer la perception des droits et taxes de douane ainsi que toutes les impositions exigibles à l'importation et à l'exportation. Elle apporte également du soutien à la compétitivité des entreprises et assume la sécurité des frontières.

Entamées donc en 2006 par le Directeur Général, les réformes au sein des douanes togolaises concernent l'élaboration du processus de modernisation et la réalisation des actions spécifiques dans des domaines précis, notamment le renforcement des capacités, l'amélioration des relations avec des partenaires et la sensibilisation des agents. C'est alors qu'un plan stratégique de la douane togolaise a été élaboré, l'Administration des Douanes complètement informatisée. Ces mutations apportées à l'Administration des douanes togolaises commencent déjà par donner des résultats considérables. Avant le début des réformes, les douanes togolaises étaient caractérisées par du favoritisme, le clientélisme, la corruption, l'injustice sociale, des pressions intenses sur les agents des douanes. Des maux qui commencent par disparaître avec l'informatisation du système d'évaluation des véhicules usagés introduite par la Compagnie Togolaise d'Evaluation et de Contrôle (COTEC) et qui détermine la valeur en douane des véhicules importés à partir des diverses bases de données internationales. Aujourd'hui, des résultats satisfaisants sont notés dans plusieurs domaines dont ceux de la maîtrise du système d'évaluation des véhicules usagés, l'automatisation des services et de la procédure de dédouanement, le renforcement de la lutte contre la fraude, la contrefaçon, et la piraterie. On note une considérable augmentation des recettes de l'Etat. Les réformes ont également permis d'élaboration

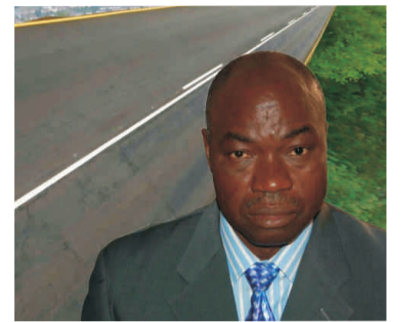
un code d'éthique et de bonne conduite des agents, un renforcement des capacités de l'Administration des Douanes, le développement du partenariat avec le secteur privé, une nouvelle stratégie de communication, la mise en place d'un plan social pour la famille douanière, une bonne coopération internationale. L'assistance de COTEC dans la détermination de la valeur en douane des véhicules usagés a permis de mettre de l'ordre dans ce secteur. Non seulement ce marché des véhicules d'occasion est assaini, mais le contrat avec COTEC a surtout contribué à améliorer sensiblement le niveau des recettes fiscales réalisées sur les véhicules usagés et surtout de lutter contre la fraude sur l'âge des véhicules. Certes, cette innovation avait suscité des remous au départ, mais après des explications du mécanisme aux transitaires, le système fonctionne à merveille. La réforme au niveau de la douane a apporté une forte progression des recettes qui 79,8 milliards en 2006 à 133, 2 milliards actuellement. Cette évolution des recettes explique les prévisions l'année en cours. Elles ont été portées à plus de 150 milliards de francs CFA. A ce jour, les réalisations des recettes à mi-parcours s'élèvent à 74,6 milliards, soit 9,54% des prévisions de l'année. L'efficacité des réformes est donc perceptible à tous les niveaux et les fruits ne sont plus priés. Pour le seul mois d'Août, l'Administration des Douanes Togolaises dirigée par Marc Abla-Bidamon parle d'une recette de plus de 16 milliards qui rentrent directement dans les caisses de l'Etat. Véritable poumon de l'économie nationale et la plus importante des régies financières de l'Etat, les douanes togolaises contribuent pour plus de 50% au budget national. Toutes fois, des efforts restent à faire pour l'éradication totale de certaines pratiques condamnables chez certains agents notamment la corruption et ce grâce à une vraie mobilisation de tous pour aider la Douane Togolaise à améliorer ses performances en vue de propulser l'économie nationale pour le bien des populations togolaises.

La Rédaction

## Extension du projet de réhabilitation des infrastructures routières PLUS D'UNE VINGTAIN DE RUES SERONT ENTAMEES

Le ministère des travaux publics ouvre de nouveaux chantiers et pour les entreprises des BTP, le répit ne sera que de très courte durée après la première phase de réfection de routes entamée à Lomé. En dehors des routes de l'intérieur du pays qui sont sur la liste d'attente, une vingtaine de tronçons, de rues à Lomé seront également entamés. Parmi ces rues figurent le boulevard Charles de Gaulle, la Rue de la Présidence, l'Avenue Duisburg, l'Avenue de Sarakawa, l'Avenue de la Libération, la Rue de l'OCAM-ENTENTE et surtout le Boulevard Eyadéma. Ce Boulevard, très emprunté par un grand nombre d'usagers sera attaqué sur toute sa longueur pour lui redonner vie et beauté.

Le travail est immense au vu du grand nombre de routes que le gouvernement doit construire ou réhabiliter dans la capitale et dans d'autres contrées du pays. C'est pourquoi le Ministre Andjo Tchamdja compte rattraper le temps perdu. Comme un douzaines de rues et d'avenues, le Boulevard Eyadema, long d'environ 6 km, de la Colombe de la Paix au Carrefour GTA, sera complètement re-surfacé. Il s'agit des travaux de points à temps sur la chaussée existante. Il sera construit des bordures arases et procédé au remplacement de dalles endommagées sur les caniveaux existants. Ceux-ci seront



curés à l'hydro cureuse et dotés d'avaloirs à tous les 50 mètres avec grille de protection rectangulaire de type PAM. En dehors du boulevard, cinq autres avenues vont voir leur chaussée subir une imprégnation ainsi que la construction de puits perdus de 2 mètres de diamètre et autant pour la profondeur sous la dalle. Tous les ouvrages en maçonnerie seront démolis. L'attribution de ces deux lots de marchés, sur financement du Fonds Routier et par Appel d'offres ouvert, est déjà faite et les travaux vont démarrer incessamment pour finir dans un délai de trois mois pour le Boulevard Eyadema et de deux mois pour les autres avenues. Les travaux de réfection de routes à Lomé sont entamés depuis la fin de l'année 2009 et sont accentués depuis le début de l'année dernière. Ces travaux visent à redonner à la capitale, son visage d'antan qui lui a valu pendant longtemps le nom de « Lomé La Belle ».

Didier ASSOGBA

## Marchés publics et lutte contre la corruption dans l'espace UEMOA LES ACTEURS SENSIBILISÉS SUR LES NOUVELLES STRATÉGIES DE LA LUTTE

Lomé accueille depuis ce mardi, un atelier de vulgarisation des acquis de la réforme des marchés publics dans l'espace UEMOA et de sensibilisation à la lutte contre la corruption. Organisé par la Commission de l'Union Economique Monétaire Ouest Africain, cet atelier se tient sur quatre jours, du 13 au 16 septembre. Durant les travaux, les résultats de la deuxième phase du Programme de Réformes des Marchés Publics vont être portés à la connaissance des acteurs qui interviennent dans le domaine d'attribution des marchés publics.

La réforme dont la première phase mise en 2003, a eu un impact positif en matière de renforcement des systèmes de passation des marchés publics comme par donner déjà des résultats perceptibles grâce aux initiatives de l'UEMOA visant l'atteinte intégrale des objectifs fixés. Comme résultats, il faut noter que les systèmes nationaux des huit pays ont été mis en conformité avec les normes édictées par les directives de l'UEMOA, les dossiers standards régionaux d'acquisition pour la passation des marchés ont été élaborés, le mécanisme de recours non juridictionnel des soumissionnaires également élaboré et que les capacités institutionnelles et humaines de l'UEMOA se sont renforcées grâce aux équipements informatiques et mobiliers, etc. Pour préserver ces acquis, il faut combattre le fléau de la corruption et la commission de l'UEMOA sensibilise les acteurs intervenant dans le domaine. D'ailleurs, de nouvelles stratégies sont adoptées pour intensifier la lutte. On peut citer, la mise sur place d'un numéro vert, une fenêtre au niveau du site web pour dénoncer les contrevenants sans oublier le nouveau cadre harmonisé des finances publiques et un nouveau régime financier.

Didier ASSOGBA

## La phase des audiences à la CVJR DEBALLAGE ET VÉRITÉS ACCABLANTES ... LE PASSAGE OBLIGÉ VERS LA RÉCONCILIATION

Certains n'avaient pas cru à la mission de la Commission Vérité Justice et Réconciliation que dirige depuis plus de deux ans maintenant Mgr Nicodème Barrigah. Lentement mais sûrement, la CVJR est en train d'accomplir la mission qui est la sienne, celle de jeter les bases d'une réconciliation entre les fils et filles de la nation togolaise. Après la phase des dépositions et celle des enquêtes auprès de certaines personnalités du pays, Mgr Nicodème Barrigah et les autres membres de cette commission viennent d'amorcer un virage essentiel et fatidique de leur mandat. Il s'agit de la phase redoutable des audiences des victimes, des présumés auteurs et témoins des événements politiques qui se sont déroulés entre 1958 et 2005 dans le pays dans le but de collecter des informations complémentaires pour la recherche de la vérité.

Les audiences ont démarré le mercredi 6 septembre dernier dans les locaux de la CVJR en la présence de plusieurs personnalités civiles, militaires et quelques membres du corps diplomatique accrédités au Togo. Ces audiences ont abordé le tout premier jour les événements qui se sont déroulés entre 1958 et 1963 et portent essentiellement sur les violences et les exactions des « ablodé sodja » entendez par là, les miliciens de la période d'indépendance du Togo (Ndlr !). Neuf personnes ont été entendues sur le déroulement des faits de cette période et enregistrées par la CVJR. Avant de passer devant les membres de la Commission, les personnes auditionnées ont toutes juré de dire la vérité, rien que la vérité,

nécessaire à un pardon qui doit ensuite aboutir à la réconciliation tant souhaitée. Ces audiences sont des séances initiées afin d'entendre et d'interroger les victimes, les témoins et les présumés auteurs de violences et de violations des droits de l'homme dans le but de collecter les informations nécessaires à l'établissement de la vérité.

Les audiences se poursuivent et les victimes et témoins se prononcent sur des sujets comme le coup d'Etat de 1963 qui ont vu l'assassinat de Sylvanus Olympio, le premier président du Togo, les morts de la lagune de Bè, l'attaque de la primature en 1991, les circonstances de la mort de l'ancien Vice président, Antoine Méatchi, les événements de fléau jardin, etc. 20 011 dépositions ont été reçues par la CVJR. Parmi ces dépositions, 305 témoignages vont être écoutés. La CVJR doit à la fin de sa mission proposer à la base des témoignages, proposer des mesures qui doivent faciliter le pardon et déboucher sur la réconciliation nationale

Et déjà, des vérités qui font froid au dos commencent par être débarrassées par les personnes qui sont en train d'être auditionnées. Les sujets qu'on disait hier tabous sont abordés et les débats qui concernent les moments tragiques de la nation sont en train d'être abordés sans réserves, ni la peur au ventre pour que les togolais sachent ce qui c'était réellement passé. La CVJR a donc commencé par poser les vrais débats en offrant la possibilité aux victimes et aux témoins survivants, l'occasion de témoigner et aux présumés auteurs

d'être entendus. Ce qui va donc susciter un débat national pour arriver à une reconnaissance officielle et publique des préjudices causés aux uns et aux autres.

Cette phase des audiences apparaît donc comme un passage obligé vers une nation réconciliée avec elle-même. Et à la fin, c'est le Togo qui en sortira gagnant si tout le monde accepte de pardonner à son prochain comme le clament certaines personnes déjà écoutés et enregistrées par la CVJR. Et l'espoir est permis rien qu'à voir l'engouement de ces derniers moments auprès des populations. Pour une parfaite réussite de ces audiences la CVJR a associé et formés des professionnels des médias qui vont relayer les travaux. Les audiences se déroulent en public, en privé et à huis clos. Elles durent environ deux mois et auront lieu à part Lomé dans certaines villes de l'intérieur du pays comme Aného, Tsévié, Kpalimé, Atakpamé, Kara, Dapaong. A la fin de ces audiences, la Commission Vérité Justice et Réconciliation va déterminer les causes, l'étendue et les conséquences des différentes violations des droits de l'homme et les violences à caractère politique intervenues au Togo de 1958 à 2005. On annonce des possibilités de réparation pour certaines victimes de ces événements tragiques qu'on est en train de ressusciter depuis le 7 septembre dernier. C'est la voie amorcée pour une reconstitution de l'histoire de la Terre de Nos Aïeux qu'on dit tronquée.

Didier ASSOGBA

## Focus sur un talent H-MAYA, CHANTEUSE ET ECRIVAIN

Elle est désormais officielle depuis le 3 septembre avec la sortie de son maxi de quatre titres baptisé « Essoko », une façon pour l'artiste d'interpeller Dieu. Le maxi « Essoko » sorti avec l'appui de CYDONIA Communication et le label Lomeshow.com, représente le couronnement de plusieurs années de travail pour Tchelim-Esse Hodalo Hortense de son vrai nom. Arrivée à la musique à travers la chorale de son église où elle a pendant longtemps servi Dieu avec sa voix, H-MAYA, digne fille du Togo n'a fait que confirmer ses talents et le tout le bien qu'on pense d'elle. Pendant longtemps interprète des chansons Jazz et choriste pour d'autres artistes comme le groupe THE SEED, celle qui marche sur les pas de ses aînées de la chanson togolaise, va maintenant faire valoir ses propres compositions comme elle le faisait d'ailleurs lors des manifestations auxquelles elle a eu à participer.

L'autre talent que H-Maya vient de démontrer au public est celui d'écrivain. Elle a sorti en Juillet dernier, deux livres. Le premier est « Akouya » qui dénonce les conditions de vie des employés de maison et le second « Africa » dans lequel l'artiste dénonce tous les maux qui minent le continent africain et appelle à un apport de tous pour rectifier le tir.

Initiée musicalement dès les bas-âges par sa tante TCHALIM-ESSE Kouméalo, une artiste de la chanson togolaise, H-Maya est également auteur de plusieurs collaborations avec notamment le groupe Boyassi. Ayant rencontré quelques grands de la musique togolaise comme Ammy Coco, The Seed, H-Maya a acquis une expérience qui lui permet aujourd'hui de s'affirmer en



tant qu'une chanteuse avec qui le Togo peut compter. « Essoko », le Maxi de quatre titres enregistré au Studio 3e Dimension marque un autre tournant dans la carrière de l'artiste habituée des scènes musicales du Togo et des pays de la sous région à l'instar du Ghana.

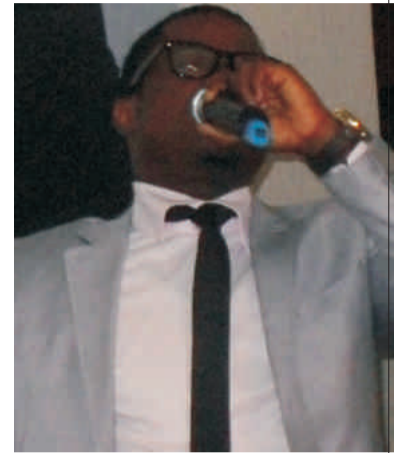
H-Maya s'est plusieurs fois produite dans les Centres Culturels, l'Alliance Française d'Accra avec l'« Orchestre Ossas » et lors de African Fashion Night show en juin dernier sans oublier sa participation au Festival Africa Rythmes du Togo en 2010. Interprète des chansons jazz et des variétés africaines, elle s'est aussi produite à plusieurs reprises au CCF (actuel Institut Français de Lomé) et au Goethe Institut de Lomé avec ledit maxi « Essoko » qui est désormais disponible chez les disquaires.

Didier ASSOGBA

## Musique PAPSON MOUTITÉ, LE RETOUR EN VERSION GOSPEL

De l'ombre à la lumière, Papson Moutité ne chante désormais que pour Dieu. L'artiste s'est même changé de nom est s'appelle désormais Chantre Moutité. Il n'arrive pas tous les jours dans la vie d'une star de se dédier complètement à Dieu. Papson Moutité connu comme un ambianneur à outrance a rencontré Dieu il y a près d'un an et l'homme démontre qu'il a complètement changé. Après trois albums sortis en tant qu'un « héros dans l'ombre », Chantre Moutité est de retour avec un quatrième album estampillé « Né de Nouveau » mais cette fois-ci en tant qu'un artiste de la lumière.

C'est sous la bénédiction divine que l'album « Né de Nouveau » a été officiellement sorti le samedi 27 août dernier dans un hôtel de la place en présence de plusieurs de ses collègues, de ses proches et surtout de son pasteur, chose également rare dans le monde musical togolais. C'est une galette de 8 titres totalement dédiés à Dieu Tout-Puissant. Entre autres titres, Reçois la gloire, My Go dis good, En toi j'ai confiance, Dieu est bon. Le désormais ex ambassadeur du Coupé décalé devient alors



l'ambassadeur de Jésus-Christ.

L'album « Né de nouveau » représente un nouveau départ pour Chantre Moutité qui le considère d'ailleurs comme son premier album en tant que chantre de Dieu. Sur le disque de cet album se trouve également le troisième album qui n'est pas officiellement sorti. Espérons que ce virage fera un déclic dans la carrière de Komlan Midodji Amoussou alias Chantre Moutité qui compte faire oublier son passé avec les nouveaux morceaux de sa discographie.

Dias MISSOKO

## Alphabétisation S'INSTRUIRE POUR MIEUX VIVRE



fréquentent pas les institutions financières de la place, ils ne peuvent ni écrire ni lire seul leurs missives, ils ne peuvent pas s'orienter seul dans les grandes villes ainsi de suite. Tous ces problèmes empêchent ces citoyens de remplir la plupart de leurs devoirs civiques. Ce constat amena un certain nombre d'Organisations de la société civile ainsi que les Organisations non gouvernementales à initier des cours pour instruire les adultes. Ces cours communément appelés cours du soir ont permis un temps soit peu de diminuer le taux d'analphabétisme dans un certains pays. Non seulement les étudiants qui fréquentent ces cours ont pu apprendre progressivement à lire et à écrire, ils ont aussi surtout les plus déterminés et ambitieux décrocher de nombreux diplômes professionnels. L'alphabétisation a contribué à l'émancipation de la femme africaine. En effet, grâce aux multiples initiatives en faveur de l'amélioration des conditions de vie des femmes ; un bon nombre de celles-ci a pu apprendre à lire et à écrire dans les langues officielles ou locales de leurs pays respectifs. Ceci leur a permis de mieux gérer leurs petits commerces. Par là de devenir plus ambitieuses. Ceci eu un effet très bénéfique sur toute la société, car désormais les femmes aussi pouvait contribuer pour le développement des leur foyer voire de toute la Nation.

Tedlesaint

# 11 Septembre 2011 OBAMA CÉLÈBRE L'UNITÉ DES ÉTATS-UNIS

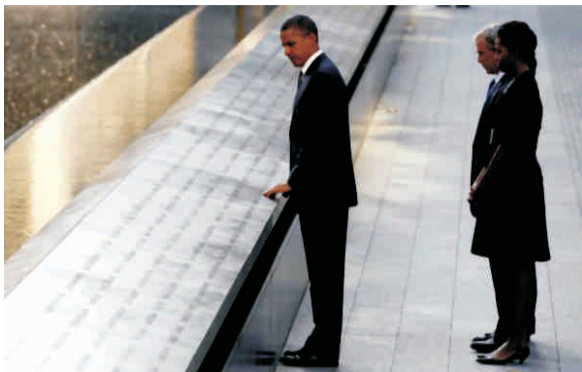
La journée de commémoration des attentats du 11 Septembre s'est achevée dimanche soir par un «concert pour l'espoir» au Kennedy Center de Washington. Après s'être rendu dans la journée sur les trois sites des attaques de 2001, Barack Obama y a prononcé un dernier discours, applaudi debout par 2000 personnes.

«Dans des décennies, des Américains visiteront les monuments à la mémoire de ceux qui sont morts le 11 Septembre. Ils feront courir leurs doigts sur les endroits où les noms de ceux que nous aimions sont gravés dans le marbre et la pierre, et s'émerveilleront des vies qu'ils ont vécues», a-t-il déclaré. «Face aux pierres tombales (du cimetière militaire) d'Arlington, dans les cimetières paisibles et les places des petites villes aux quatre coins de notre pays, ils rendront hommage à ceux qui sont morts en Afghanistan et en Irak. Ils verront les noms des disparus sur des ponts et des statues, dans des jardins et des écoles», a poursuivi le président.

«Ils sauront que rien ne peut briser la volonté des États-Unis lorsqu'ils sont vraiment unis. Ils se souviendront que nous avons triomphé de l'esclavage et de la Guerre de Sécession, des récessions et des émeutes, du communisme et oui, du terrorisme», a-t-il lancé. «Ils se souviendront du fait que nous ne sommes pas parfaits, mais que notre démocratie est solide, et que la démocratie, qui reflète l'imperfection de l'homme, nous donne aussi l'occasion de parfaire notre union (...) C'est ce à quoi nous rendons hommage dans ces journées de commémoration nationale, ces aspects de l'expérience américaine qui sont durables, et (notre) détermination à progresser comme un seul peuple», a-t-il dit, en assurant aussi que «ces dix dernières années ont montré que les États-Unis ne cèdent pas à la peur».

«Beaucoup de choses ont changé»

Depuis le 11 Septembre, «beaucoup de choses ont changé pour les Américains», a reconnu Barack Obama : «Nous avons connu la guerre et la récession, des débats passionnés et des divisions sur le plan politique». «Mais aujourd'hui, il est important de se souvenir de ce qui n'a pas changé. Notre caractère national n'a pas changé. Notre foi, dans Dieu et dans les autres, n'a pas changé», a-



t-il assuré, d'un ton grave et posé. «Notre foi dans les États-Unis, née d'un idéal intemporel selon lequel les hommes et les femmes devraient se gouverner eux-mêmes, que tous les gens sont nés égaux, et méritent la même liberté de déterminer leur propre destin, cette foi n'a été que renforcée par les épreuves».

Dans la journée, le président américain s'était rendu à New York, pour une cérémonie sur le site des tours jumelles du World Trade Center. Dans un rare geste d'unité, lui et son prédécesseur George W. Bush avaient assisté ensemble, avec leurs épouses Michelle et Laura, à la cérémonie où chaque année, les familles égrenent les noms de leurs disparus. Barack Obama s'est ensuite rendu avec son épouse à Shanksville, en Pennsylvanie, où il a déposé une gerbe de fleurs blanches à la mémoire des 40 passagers et membres d'équipage du vol 93 qui s'y était écrasé, en essayant de contrer les terroristes visant probablement le Capitole à Washington. Il s'est enfin rendu au Pentagone, où les attentats ont fait 184 morts, pour un nouveau dépôt de gerbe. «Ces dix dernières années montrent notre capacité à surmonter les épreuves. Le Pentagone est réparé et est plein de patriotes travaillant dans le même but. Shanksville est le théâtre d'amitiés nouées entre les habitants de ce village et les familles de ceux qui y ont perdu des êtres chers. New York reste une capitale des arts et de l'industrie, de la mode et du commerce», a conclu le président au terme de cette journée commémorative.

Le Figaro.fr

## Françafrique LA BOMBE À FRAGMENTATION DE BOURGI

Quoi de neuf sous le soleil de la Françafrique?

Les déclarations sur les valises de billets circulant entre l'Afrique et la France ne sont pas nouvelles. Mais il est rare qu'un porteur de valises, qui a ses entrées à l'Élysée, détaille son rôle en impliquant les plus hauts personnages de l'État français —qu'il était pourtant censé servir— ainsi que plusieurs chefs d'État africains, dont la majorité sont encore au pouvoir.

Avec sa verve habituelle, Robert Bourgi donne moult détails, comme les «grands fauteuils bleus» et le «meuble vitré au fond du bureau» de Jacques Chirac à la mairie de Paris. Il livre aussi les noms de la secrétaire de Chirac, du directeur du protocole de Laurent Gbagbo (l'ancien président ivoirien) ou d'un émissaire de Blaise Compaoré (le chef d'État du Burkina Faso). Il cite également des expressions prêtées à Chirac ou Dominique de Villepin, le Premier ministre de l'époque.

Des petits détails qui sont supposés rendre les accusations crédibles. Ils montrent en effet que l'avocat franco-sénégalais est un habitué des cercles du pouvoir, sur les bords de la Seine comme sous des latitudes plus tropicales. Ils ne prouvent pourtant pas la véracité des accusations.

En résumé, Bourgi affirme avoir reçu, dans le bureau de Villepin à l'Élysée, des valises de billets de la part de chefs d'État africains pour financer la campagne présidentielle de Jacques Chirac en 2002.

Selon Bourgi, il s'agirait d'Abdoulaye Wade (Sénégal), Blaise Compaoré, Laurent Gbagbo, Denis Sassou Nguesso



(Congo) et Omar Bongo (Gabon). Sur les cinq, trois sont encore au pouvoir.

Après la réélection de Chirac en 2002, un nouveau donateur est apparu, affirme Bourgi: Teodoro Obiang Nguema, le président de Guinée équatoriale, riche État pétrolier d'Afrique centrale, coincé entre le Cameroun et le Gabon.

Les premières réactions des palais présidentiels africains concernés démentent bien sûr ces propos. Mais Mamadou Koulibaly, ancien numéro deux du régime Gbagbo et actuel président de l'Assemblée nationale ivoirienne a confirmé à l'AFP ces «transferts d'argent» en 2002. Selon lui, il y aurait eu «deux milliards de francs CFA (trois millions d'euros) transportés d'Abidjan vers Paris par valise».

Il s'agit de la première confirmation par un haut responsable africain de ces transferts illicites. Mais il est vrai que les caciques du régime Gbagbo ont toutes les raisons aujourd'hui d'en vouloir aux présidents Chirac et Sarkozy...

Qui est vraiment Robert Bourgi?

Issu d'une famille de «Libanais d'Afrique», il est né en 1945 à Dakar, au Sénégal. Le président Sarkozy lui a remis la Légion d'honneur en septembre 2007 —soit seulement quatre mois après son élection. Le discours du chef de l'État prononcé à cette occasion en dit long

sur l'homme de la Françafrique. Les deux hommes se connaissent bien, depuis 1983.

D'abord, il faut noter que la remise des insignes de Chevalier de l'Ordre national de la Légion d'honneur a été effectuée en présence des «ambassadeurs et représentants personnels» de l'Angola, du Congo-Brazzaville, de la Côte d'Ivoire, du Gabon, de la Guinée équatoriale, du Liban et du Sénégal.

A l'exception de l'Angola, tous ces pays africains sont cités par Bourgi dans l'affaire des valises. Le président Sarkozy se déclare d'ailleurs «très heureux» de «voir autour de nous tant de vieux amis» de la France.

Si c'est Robert Bourgi qui est distingué, c'est toute (sa) famille qu'il s'agit d'honorer et de remercier», souligne le chef de l'État. «Une famille exemplaire», selon lui. Et de rappeler que Jacques Foccart, décédé en 1997, «a pu compter sur le patriote et l'ami que fut (son) père Mahmoud Bourgi».

«Je sais, cher Robert, pouvoir continuer à compter sur ta participation à la politique étrangère de la France, avec efficacité et discrétion». Le président Sarkozy rappelle alors le conseil de Foccart, le «meilleur des professeurs», de rester à l'ombre: «sous le chaud soleil africain, ce n'est pas une vaine précaution. Jacques Foccart avait bien raison».

Dans l'entretien publié dimanche, Bourgi n'a pas écouté le conseil présidentiel et braqué les projecteurs de l'actualité sur lui. Il ne craint apparemment pas le «chaud soleil africain». L'avenir dira s'il a eu raison.

SlateAfrique.com

## Emmanuel Adebayor LE BON DÉBUT À TOTTENHAM



Le Togolais de Tottenham Emmanuel Adebayor, prêté par City, n'a pas manqué ses débuts en inscrivant le 1er but de son équipe à Wolverhampton (2-0) après avoir dribblé le gardien

Persona non grata à Manchester City, Emmanuel Adebayor a été prêté à Tottenham. Buteur ce week-end à Wolverhampton, l'attaquant savoure et en profite pour tirer à vue sur les Citizens.

Depuis quelques mois maintenant, le cas d'Emmanuel Adebayor fait jaser. Il faut dire que l'attaquant togolais vit une période compliquée dans sa carrière, lui qui peine à trouver un nid où se poser. Indésirable du côté de Manchester City depuis l'arrivée de Roberto Mancini, l'avant-centre a été mis de côté par le technicien italien. Du coup, pour se relancer, le joueur s'est offert l'hiver dernier une pige au Real Madrid. Mais s'il n'a pas démerité durant son séjour madrilène et si José Mourinho a avoué avoir apprécié sa collaboration avec l'ancien Messin, toujours est-il que les Merengue n'ont pas daigné formuler d'offre concrète aux Citizens pour conserver l'attaquant.

Et c'est à contre-cœur que le natif de Lomé a retrouvé l'Angleterre. D'autant que Mancini s'est montré une fois de plus clair avec lui, le privant même des entraînements avec l'équipe professionnelle ! Face à cette situation intenable, le buteur a finalement pu trouver une porte de sortie prestigieuse, lui qui vient de s'engager sous forme de prêt en faveur de Tottenham. De quoi relancer une

carrière qui commence à battre sérieusement de l'aile. Buteur ce week-end sur la pelouse de Wolverhampton, l'ancien joueur d'Arsenal a réalisé de bons débuts sous le maillot des Spurs. Suffisant pour lui rendre la souris ? Et bien ce n'est pas forcément le cas. Savourant ce retour au premier plan, Emmanuel Adebayor en a profité pour régler ses comptes avec Manchester City dans les colonnes du Daily Mail :

« Il est encore trop tôt pour dire si je vais rester ici ou pas. Mais l'histoire d'amour entre Manchester City et moi est brisée. J'ai encore trois ans de contrat, deux à la fin de la saison. Je déciderai de mon avenir en avril ou en mai. Maintenant, ce que je veux, c'est aider Tottenham. Je n'ai rien à prouver à Manchester City. Tout le monde dans le pays sait ce dont je suis capable. Je l'ai montré à Arsenal, je l'ai montré à mes débuts à Manchester City, je le montre ici. Je n'ai rien à leur prouver. L'opinion du club me concernant a changé à partir du moment où Roberto Mancini est arrivé. J'ai un grand respect pour cet homme mais bon, c'est quand même bizarre tout ça. Quand tu as un joueur comme moi, comment peux-tu dire soudainement qu'il n'est pas assez bon. Je suis allé au Real Madrid, j'ai joué, et j'ai marqué. Si on ne me laisse même pas la possibilité de m'entraîner avec les pros, c'est qu'il y a quelque chose qui cloche derrière tout ça. Mais bon, c'est derrière moi. Je dois en tirer du positif. Je joue à Tottenham maintenant et c'est tout ce qui compte », a déclaré le joueur à la fin du match.

## 120 PERSONNES BRÛLÉES VIVES AU KENYA

120 personnes sont mortes, brûlées lors de l'explosion d'une citerne à Nairobi, Kenya. Les victimes sont des habitants d'un bidonville qui essayaient de récupérer du pétrole d'un pipeline en fuite.

Ils ont été brûlés vifs lorsque une citerne a explosé. Le bilan provisoire fait état de 120 morts et d'une centaine de personnes grièvement brûlées. L'accident s'est passé à Lunga Lungu, une zone industrielle très peuplée. Alors que ces habitants tentaient de récupérer le pétrole découlant de du pipe-line, la citerne a explosé. Une information confirmée par la Croix rouge qui a dépêché une équipe sur les lieux.

"Le bilan des corps dénombrés jusqu'à présent est de 120. Il devrait augmenter à cause de corps dans la rivière", a rapporté Philip Kisia, responsable municipal. Certaines victimes ont sauté dans la rivière pour tenter d'éteindre leurs vêtements en feu mais elles ont péri dans l'eau. "J'ai vu des femmes et enfants (...) brûler comme du petit bois. Le pire était une femme calcinée avec son bébé dans le dos", témoigne un habitant. Les pompiers et la police sont intervenus. Les autorités kenyanes dont le président Mwai Kibaki et le Premier ministre Raila Odinga, sont descendues sur place pour exprimer leur compassion. Il y a deux ans dans l'Ouest du Kenya, 122 personnes étaient également mortes, victimes d'une explosion d'un camion-citerne accidenté à l'intérieur duquel elles tentaient de récupérer l'essence.

Info.re

*Dans la pure tradition  
depuis l'aube des temps*

L'ABUS D'ALCOOL NUIT GRAVEMENT À LA SANTÉ



PRODUIT ET MIS EN BOUTEILLE PAR  
**AGROCONCEPT SARL**

BP: 62123 LOMÉ - TOGO - TEL.: +228 999 49 07 / 822 82 74 - EMAIL: agroconcept@hotmail.fr



ECOLOGIC-TOGO  
e-mail: ecologic.togo@gmail.com  
13 rue DANTCHO FOREVER  
BP: 30013 Lomé-TOGO / Tél: (00228) 261 39 00 / (00228) 226 85 66

**HALTE AUX SACS PLASTIQUES  
NON-BIODÉGRADABLES**

**Le SAVIEZ-VOUS?**  
**1 seconde** en moyenne  
pour la fabrication de  
sac plastique  
**20 min** d'utilisation pour  
ce même sac  
**400 à 1200 ans** en  
moyenne pour qu'il se  
dégrade naturellement.

**Du 16 Mai au 18 Juin 2011**  
Grande Campagne de sensibilisation  
et d'information sur les dangers liés aux plastiques  
non-biodégradables.

**Gagnez Spécial Jeu**  
**Direct Factory**

**Des Portables**  
**Des télévisions**  
**Des clés USB**  
**Des lecteurs**  
**DVD**



**TR** **Fait 20 GAGNANTS**  
**chaque mois**

**Facile à Jouer**

Découpez ce coupon  
et déposez le à l'adresse ci-dessous indiquée:  
DIRECT FACTORY (A vous de retrouver)

**Direct Factory**

Nom et Prénoms.....

Ville de résidence.....

Numéro de Tél:.....